

pastoral : d'ailleurs il avait pour l'étude un goût prononcé qu'il ne pouvait guères satisfaire dans sa position actuelle : il accepta donc avec plaisir l'offre qui lui avait été faite, et dans l'automne de 1834, il entra au Séminaire de Québec, comme professeur de théologie. Il avait trouvé la position qui lui convenait et qu'il était appelé à remplir avec tant d'honneur.

“ Pendant près de vingt huit ans, dans cette maison, il s'est acquitté avec un égal succès des fonctions les plus difficiles et les plus variées : il a été successivement ou simultanément professeur de théologie et de sciences physiques, directeur des élèves du Petit et du Grand-Séminaire, préfet des études. Nommé supérieur en 1851, il occupa cette haute fonction pendant neuf années consécutives, par suite d'une exception formelle autorisée par Mgr. l'Administrateur à la règle du Séminaire qui ne permet pas à la même personne d'occuper la charge du supérieur plus de six ans de suite.

“ Dans ces postes si difficiles, il s'attira sans les rechercher, l'affection et l'estime de tous ceux qui eurent des rapports avec lui. Sous un extérieur sévère, il cachait en effet une extrême bonté et une intelligence exquise des convenances, qualités qui ne pouvaient manquer de lui gagner les cœurs.

“ Mais c'est surtout à la fondation et à l'organisation de l'Université-Laval que son nom devra passer à la postérité. Ami sincère de son pays, il désirait depuis longtemps que ses jeunes compatriotes pussent être initiés aux hautes sciences, et parvenir aux grades universitaires en droit ou en médecine sans être forcés d'aller exposer leur foi et leurs mœurs dans les institutions des Etats-Unis, ou même en restant dans nos villes, libres de tout contrôle.

“ Comme, pour M. Casault, une Université n'était pas simplement un collège ayant le pouvoir de conférer des degrés ou de donner des diplômes, mais un établissement distinct et au-dessus des collèges par la nature et l'étendue de son enseignement ; il ne se hâta pas d'émettre des plans et de suggérer des idées. Esprit profond, M. Casault ne se bornait pas à la superficie des choses. Longtemps avant qu'on parlât à Québec d'une Université, toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur lui étaient devenues familières : l'histoire et l'organisation des principales Universités d'Europe, étudiées avec son attention habituelle, lui avaient appris la différence qu'il y avait entre une Université et un Séminaire. Ne concevant pas qu'on dût entreprendre les choses à demi, il avait calculé mûrement les chances de succès d'un établissement uni-

versitaire, il avait posé les difficultés et les oppositions qui pouvaient se rencontrer, et il les trouvait considérables ; il ne voyait de succès que dans une entente des autorités civiles et religieuses, entente bien difficile dans le temps. Aussi garda-t-il le silence, tout en continuant à étudier.

“ Cette conduite à la fois si prudente et si logique mit M. Casault à la hauteur de la question, lorsque vinrent le décret du premier concile de Québec proclamant l'importance pour les catholiques de posséder une Université adaptée à leurs besoins, et la suggestion de Mgr. de Montréal d'en charger le Séminaire de Québec. Ainsi mis par M. Casault en état de connaître toute la difficulté de la position, n'est-ce qu'après des instances réitérées de Mgr. l'Archevêque et l'assurance du concours des évêques de la province, que le Séminaire de Québec consentit à se charger de la fondation et de l'organisation d'une Université catholique.

“ Au supérieur du Séminaire, alors M. Casault, fut confié le soin de prendre les mesures nécessaires pour répondre à la confiance des catholiques. On sait comment il s'en est acquitté. Muni de lettres de recommandation, M. Casault, qui venait d'être nommé Vicaire Général de l'Archevêque de Québec, entreprit en 1852, malgré sa faible santé un voyage en Europe, afin de demander l'érection canonique et civile de l'Université-Laval. Appuyé du crédit de Lord Elgin, il obtint de Sa Majesté une charte signée le 8 décembre 1852 ; et le 6 mars suivant, le Souverain Pontife autorisait l'érection de chaires de théologie dans la nouvelle Université.

“ Ainsi l'œuvre avait été sanctionnée par l'autorité ecclésiastique et la puissance civile. Le Séminaire de Québec consentit à fournir les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de construction et d'établissement ; et M. Casault, à raison de ses études préalables, fut naturellement chargé de suggérer le plan d'organisation de la nouvelle institution. Il avait, dans son voyage d'Europe, visité les principales Universités de l'ancien monde, étudié leurs lois et leurs règlements, comparé ensemble les divers systèmes de direction et d'études : aussi réunissant, avec cette sûreté de jugement qui le distinguait, ce que ces différents établissements pouvaient présenter de mieux pour former un tout harmonieux, suggéra-t-il un plan complet pour l'organisation de la discipline et des études, plan qui a été adopté presque sans modification pour l'Université-Laval.

“ Premier Recteur de cette institution M. Casault contribua à développer et à appliquer ce plan à mesure que les cir-

constances l'ont requis, et à la fin de son temps d'exercice, il put remettre à son successeur l'œuvre à peu près complète et fonctionnant régulièrement dans toutes ses parties.

“ Si large a été la part qu'il a prise dans l'organisation de l'Université-Laval, qu'il bon droit il pourra joindre le titre de fondateur à celui de premier Recteur.

“ Son âge peu avancé permettait à ses amis d'espérer que pendant plusieurs années, encore, il resterait au milieu d'eux pour les aider de ses conseils, et les édifier par l'exemple de ses vertus. Dieu en a jugé autrement.

“ M. Casault sentait sa santé s'affaiblir et depuis plusieurs semaines, il avait compris que sa vie ne pouvait être longtemps prolongée. Dans la prévision d'une mort prochaine, il avait communiqué en détail à ses confrères toutes ses vues et ses espérances au sujet de l'Université ; il avait aussi réglé soigneusement ses affaires temporelles et spirituelles. Ses préparatifs étaient faits pour le long voyage de l'éternité, et lorsque la voix de Dieu s'est fait entendre pour l'appeler à lui, le fidèle serviteur a pu dire avec vérité : *Laelatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.*

“ L'œuvre de l'Université, appuyée sur des bases solides, et confiée au zèle et à l'intelligence de ses anciens confrères, qui ont toujours si bien su comprendre ses vues et les seconder, se soutiendra pour la gloire de Dieu, ainsi que pour l'avantage de la jeunesse canadienne, et elle portera à la postérité les noms réunis du premier évêque de Québec et du premier recteur de l'Université-Laval.”

N. B. Monsieur L. J. Casault appartenait à la société d'une messe.

Au jour de l'an dernier, les membres des diverses facultés de l'Université-Laval offraient à M. Casault un témoignage bien délicat et bien flatteur de l'estime qu'ils avaient conçue pour lui ; c'était son portrait, du pinceau de M. Teoph. Hamel et d'une parfaite ressemblance. Aujourd'hui, on aimait à se presser autour de ce tableau qui rappellera toujours tant d'admirables vertus.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS :

A Sainte-Thérèse. M. A. Dagenais
A la Pointe-Lévi. M. E. Clément.
A la Petite-Salle. M. G. Giroux.
Chez les Extérieurs. M. C. Gingras.
ANSELME BOUCHER, Gérant.